



AGRO-BIO
La Réponse
Protéomique &
Immunologique

2 allée de la Chavannerie
45240 La Ferté Saint Aubin
France
Tél. 33 (0)2 38 64 83 50
Fax. 33 (0)2 38 64 83 59
www.agro-bio.fr

32

Protocole de production d'anticorps polyclonaux 63 jours chez le lapin

Version 2010/01

FR

Agro-Bio a développé un protocole d'immunisation optimisé en temps, en quantité d'antigène et en qualité d'anticorps obtenus. Nous préconisons l'utilisation de 2 animaux minimum pour suivre le protocole d'immunisation de manière à pallier les différences obtenues relatives à la variabilité génétique entre chaque animal.

Le lapin correspond à l'espèce idéale pour la production d'anticorps polyclonaux et représente l'animal le plus utilisé. Il produit des volumes suffisants d'antisérum présentant un titre élevé et une forte affinité vis-à-vis de l'antigène injecté.

Notre protocole standard **63 jours** vous permet d'obtenir après 4 injections d'antigène, **50 mL d'antisérum par lapin**.

Espèce :	New Zealand white
Antigènes :	Peptides, protéines, bactéries, virus ou tout autre organisme inactivé ou non toxique dont l'antigénicité et l'immunogénicité ont été démontrées. Concentration conseillée ≥ 1 mg/mL.
Quantités d'antigènes:	Afin d'obtenir de bons titres d'anticorps, AGRO-BIO utilise pour un protocole 63 jours : - 1,10 mg par lapin, - de 4 à 8.10^8 CFU ou PFU par lapin.
Injections	La première injection est réalisée par voie intradermique en adjuvant complet de Freund alors que les rappels sont réalisés par voie sous-cutanée en adjuvant incomplet de Freund.



Protocole d'immunisation

Jour	0	14	28	42	49	63
Injection	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}		
Volume de sérum	Pré-immun ⁽¹⁾ 1 mL				20-25 mL	20-25 mL

⁽¹⁾ Tester les sérums en pré-immun permet de déterminer si les animaux possèdent naturellement des anticorps pouvant reconnaître de manière non spécifique l'antigène d'intérêt.

Dans les deux semaines suivant l'envoi de votre bon de commande, vous recevrez un calendrier prévisionnel répertoriant les différentes étapes de votre prestation.

Sont compris dans nos protocoles :

- L'achat des animaux, la période de quarantaine et le transfert en expérimentation,
- Le gardiennage des animaux pendant le protocole,
- Les injections et prélèvements des animaux,
- 10 jours de gardiennage dans l'attente de votre décision sur le devenir des animaux,
- Le sacrifice des animaux sans récupération de sérum.

Ne sont pas inclus dans nos protocoles :

- Les frais de port,
- Le gardiennage des animaux d'une durée supérieure à 10 jours (vous disposez de 10 jours à compter du jour de réception de votre dernier prélèvement, pour nous informer de votre décision de poursuivre ou non votre protocole. Passé ce délai et en l'absence de réponse de votre part, nous sommes contraints de sacrifier vos animaux),
- La récupération de sérum après sacrifice des animaux (exsanguination).

Cf. Conditions générales de vente

L'animalerie d'Agro-Bio est agréée par la préfecture de Loir-et-Cher pour la réalisation d'expérimentation sur les animaux vertébrés.

N° d'agrément : B 41-285-4

Agro-Bio possède également un agrément au titre du **Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche**.

